Quinzaine 202
1er avril 2003

BOLOGNE 2004|2010

FICHE « BOLOGNE » N° 1

La mineure

On le sait, une des principales nouveautés du baccalauréat à l'UCL est la présence, à côté d'une orientation majeure, d'un choix d'orientations mineures. La mineure, bien connue dans les universités anglo-saxonnes, est un concept nouveau sous nos latitudes. De quoi s'agit-il ?

La mineure est un petit programme (de 30 à 60 unités ECTS) qui s'ajoute au programme principal de l'étudiant. Ce programme se compose d'un ensemble cohérent de cours dont l'objectif est d'initier à une discipline différente de la majeure mais en lien avec celle-ci.

Le rôle de la mineure est avant tout d'élargir la palette de connaissances de l'étudiant. Elle peut aussi faciliter son orientation au moment du choix de programme de la maîtrise ; c'est surtout le cas pour les programmes de maîtrise pluridisciplinaires qui ont plusieurs baccalauréats correspondants (criminologie, sciences du travail, etc.).

L'étudiant qui s'engagera dans une mineure le fera après avoir acquis les bases de sa discipline majeure, c'est-à-dire, a priori, à partir de sa deuxième année.

Les mineures sont organisées par les facultés. Celles-ci le font en toute liberté, mais elles doivent définir avec précision le contenu de la mineure, les prérequis et d'éventuelles conditions d'admission. C'est aussi aux facultés qu'il revient d'établir la liste des mineures accessibles aux étudiants inscrits aux différents baccalauréats. Toutes les mineures ne seront donc pas accessibles à tous les étudiants. À l'échelle de l'université, l'offre de mineures est coordonnée par le groupe des «Relais Bologne» facultaires. Une dernière précision : la mineure suivie par l'étudiant sera indiquée comme telle sur son diplôme. *(P.E.)*

Repères

- Les projets de mineures seront examinés par le Conseil académique lors de sa réunion du 30 juin.
- Dès l'année prochaine, des indications sur les mineures devront être reprises dans le programme d'études, en vue de la rentrée académique 2004-2005.